

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 5 MAI 2010 A
20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 64 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes Carole Guélat, Lynda Chenaux, Mmes et MM. Nicole et Etienne Riccard, et Jean-Luc Chenaux, MM. Benoît Chenaux, Conseiller communal qui suit un cours de formation, Francis Limat et Francis Chollet.
Scrutateurs : M. Etienne Galley, Ecuwillens (38)
M. Yvo Aeby, Posieux (24)

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 6^{ème} et probablement avant-dernière assemblée de la législature 2006-2011. Le Conseil communal tient à vous remercier de votre participation active aux affaires communales et vous souhaite de passer une soirée instructive et agréable en même temps. A l'issue des débats, nous vous proposons de prolonger la soirée dans le domaine de la convivialité en partageant le désormais traditionnel verre et le plat froid de l'amitié.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée comme à l'accoutumée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur qui lui permet de réaliser ces procès-verbaux magnifiques que vous lisez certainement avec assiduité.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 16 du 23 avril 2010 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 22 avril 2010;
- ◆ par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Avant d'entrée dans le vif du sujet et pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. **M. John Maradan et M. l'abbé Charles Téa.**

2. Je répète, lors de vos interventions, n'hésitez pas à utiliser le micro.
62 citoyennes et citoyens ont le droit de voter ce soir.

Je rappelle aux scrutateurs que, cas échéant et conformément à l'art. 15 LCo, ils seront appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci sera appelé à dépouiller les bulletins de vote lors du vote par bulletins secrets, respectivement dépôt de liste.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2009
2. Comptes de fonctionnement 2009 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2009 – approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Nouveaux investissements
 - 4.1 Complément au crédit d'étude pour la rénovation de la salle communale à Ecuwillens
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP
Rapport de la commission financière
 - 4.3 Crédit d'investissement pour la révision du PAL
Rapport de la commission financière
 - 4.4 Remplacement du chauffage du bâtiment administratif à Ecuwillens
Rapport de la commission financière
5. Désignation de l'organe de révision pour les années 2010 à 2012
6. Modification du règlement de police
7. Modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-lac français
8. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médicaux-sociaux (ACSMS)
9. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ? Pas de question.

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 15 DÉCEMBRE 2009

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il peut être également consulté sur notre site internet.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Pas de question.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2009

M. Jean-Denis Chavillaz : avant de passer en revue de façon détaillée les comptes de l'exercice 2009, le Conseil communal tient à commenter les comptes en vous présentant quelques statistiques, comparaisons et autres perspectives. Nous tenons également à rappeler à l'assemblée la politique à long terme que le Conseil communal tient à appliquer dans le domaine des finances. Cette politique comporte plusieurs volets, tous interdépendants à savoir :

- ◆ Une charge fiscale stable, indépendante des fluctuations de la conjoncture économique. Les bonnes années doivent permettre de compenser les moins bonnes années, notamment lorsque survient une crise économique.
- ◆ Ne réaliser que des investissements nécessaires tout en tenant compte de l'amélioration de la qualité de vie dans la commune.
- ◆ Agir avec une vision à long terme.

En préambule à la lecture des comptes, je vous fournis quelques informations, comparaison et prévisions, il s'agit du plan financier jusqu'en 2015. Vous aurez pu le constater, les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 6'503.21.

Quels sont les points marquants de ces comptes ? D'une part, une diminution et c'est remarquable, des frais liés, ceux que le canton respectivement les associations intercommunales nous facturent, qui ont été moins élevés que prévu au budget et d'autre part, la grosse différence est la perception d'impôt qui s'est avérée supérieure à la moyenne. Ce n'est pas une surprise, la même situation a été constatée dans tout le canton de Fribourg. L'évolution des comptes entre 2003 et 2009 avec un point commun à toutes ces années, c'est le résultat bénéficiaire de ces exercices. Celui de 2009 qui se boucle avec à peu près Fr. 859'000.00 sans compter les montants mis en réserve et les provisions, est dans le tir de ces dernières années. Nous avons, grâce à cet excellent résultat, pu procéder à des amortissements complémentaires et cela se traduit également par un bilan positif soit une fortune de Fr. 1'785'000.00 avec une dette par habitant qui est à la baisse, en dessous de la moyenne cantonale soit Fr. 2'010.00 par habitant. On remarque aussi que la capacité d'investissement est de l'ordre de 9'000'000.00 ce qui veut dire que nous pouvons réaliser nos investissements tout en respectant l'équilibre financier des comptes. Chiffre intéressant aussi qui n'apparaît pas directement dans la statistique lorsque l'on parle de dette. On parle d'une dette de Fr. 4'274'000.00 mais en fait, la commune s'est engagée également à l'extérieur dans le cadre des engagements hors bilan, notamment pour les associations intercommunales (association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux ACSMS, essentiellement le home médicalisé de la Sarine, le Service d'ambulance de la Sarine, l'association du CO, l'association des communes du Gibloux, essentiellement le home médicalisé du Gibloux). Enfin, il y a longtemps nous avons cautionné le FCBG (à l'époque le FC Ecuwillens-Posieux) pour la réalisation de leur buvette. On doit le mentionner dans les engagements hors bilan de même que les photocopieuses qui aujourd'hui sont bien sûr en leasing. Ces engagements hors bilan, qui ne figurent pas dans le contrôle de la dette, s'élèvent à Fr. 3'678'561.00. Autre point intéressant et obligatoire à présenter à l'assemblée, c'est le plan financier. C'est une projection de 5 ans qui doit tenir compte de l'ensemble des investissements prévus. En chiffrant les coûts de ces investissements, en évaluant les rentrées fiscales mais également les charges liées, on obtient ce plan financier. Présentation : les comptes 2009 de Fr. 6'503.00, le budget 2010 déjà accepté qui prévoit un excédent de produits de Fr. 11'901.00, les planifications de 2011 à 2015 avec les différents investissements qui ont une incidence sur les intérêts. A la lecture de cette projection, il est réjouissant de constater que les comptes communaux seront dans les chiffres noirs pour toute cette période, malgré la baisse d'impôt.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2009 ont été publiés dans leur intégralité, particularité de la commune de Hauterive FR qui tient à garantir une transparence totale, dans le bulletin d'information no 1/2010, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant

l'assemblée. D'autre part, nous avons joint comme à l'accoutumée, les explications sur les différences les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Mme Gisèle Fleury-Rossier, Posieux : point 440.352.02, Passepartout Sarine : que représente le montant de Fr. 942.00 de charges, parce que la personne qui utilise ce service, le paie elle-même.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est la participation communale.

Mme Cécile Gachoud, Posieux : sauf erreur, c'est la participation aux coûts de la centrale téléphonique qui est la même pour passepartout et le no 144.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

M. André Galley, Ecuwillens : j'ai une petite question concernant les forêts, chapitre 810. Je constate que dans les recettes, produits de vente de bois Fr. 3'005.00. Cela correspond exactement à quoi comme vente de bois, le nombre de m³ d'abattage et la productivité ?

M. Jean-Denis Chavillaz : le montant de Fr. 3'005.00 correspond à la vente du bois de feu et n'a rien à voir avec l'exploitation de la forêt qui est gérée par la Corporation forestière et qui, cette année, présente un déficit. Les frais de production ne sont pas couverts pas les ventes de bois. Nous assurons la part communale à la Corporation forestière pour la couverture du déficit. Le résultat de la productivité, le cubage, les surfaces ne ressortent pas dans les comptes communaux, mais dans les statistiques de la Corporation forestière.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au président de la commission financière.

Rapport de la commission financière

M. Clovis Galley: La commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 23 mars 2010. Sur la base des données fournies, elle a établi son préavis relatif aux objets présentés par le Conseil communal à l'assemblée communale du 5 mai 2010.

Les commentaires aux comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information no 1/2010 vous auront donné les compléments d'informations aux principales variations constatées. Une bonne gestion ainsi qu'un développement harmonieux de notre commune contribuent à maintenir une santé financière saine. L'exercice 2009 boucle avec un excédent de recettes de Fr. 6'503.21 malgré la baisse du coefficient d'impôt décidée lors de la dernière assemblée. L'impact financier de cette baisse rétroactive d'impôts s'élève à environ Fr. 177'000.00. De plus, la commission financière souhaite relever différents montants qui ont été attribués, conformément aux dispositions légales, à des réserves et à des amortissements extraordinaires et présenter ainsi le bénéfice réel de l'exercice 2009.

Compte 700, point 380.00 approvisionnement en eau – attribution à la réserve Fr. 28'045.00.
Compte 710, point 380.01 protection des eaux – fonds de renouvellement STEP Fr. 20'000.00
Compte 942, point 390.03 immeubles du patrimoine financier – imputation int. réserve bâtiments communaux Fr. 40'395.00.
Compte 990, point 332.00 autres postes – amortissements supplémentaires Fr. 852'459.50 – réserve pour rénovation STEP Fr. 100'000.00 – fonds renouvellement chauffage à distance Fr. 16'600.00, auquel il faut ajouter le résultat de l'exercice 2009 soit un montant de Fr. 6'503.21. Le bénéfice réel de l'exercice se monte à Fr. 1'064'002.71.
Avec des résultats toujours autant extraordinaires, notre commune avait la capacité de supporter une baisse d'impôts plus conséquente, comme proposée lors de l'assemblée communale du 1^{er} avril 2009 par la commission financière.

Sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2009 qui se soldent par un bénéfice de Fr. 6'503.21 après des amortissements supplémentaires et créations de réserve pour un montant de Fr. 1'057'499.50.

Jean-Denis Chavallaz : merci M. le président.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2009 bouclant avec un excédent de recette de Fr. 6'503.21 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2009

M. Jean-Denis Chavallaz : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale. Dans un premier temps, question de procédure. Il s'agit concrètement d'approuver d'une part, les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2009 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et d'autre part, les comptes d'investissements 2009 dans leur ensemble. Nous allons procéder objet par objet.

1. ***Agrandissement de l'école – crédit d'étude*** : crédit voté : Fr. 40'000.00, crédit utilisé : Fr. 14'562.60, différence : ./ Fr. 25'437.40 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour le crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école, bouclant avec une économie de charges de Fr. 25'437.40 est accepté à l'unanimité.

2. ***Route de l'école à Posieux – collecteur séparatif*** : crédit voté Fr. 110'000.00, crédit utilisé : Fr. 78'756.75, différence : ./ Fr. 31'243.25 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour le collecteur séparatif de la route de l'école à Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 31'243.25 est accepté à l'unanimité.

3. **Route de Posieux à Ecuwillens – tronçon séparatif** : crédit voté Fr. 205'000.00, crédit utilisé Fr. 195'327.95, différence : ./.. Fr. 9'672.05 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour le tronçon séparatif de la route de Posieux à Ecuwillens, bouclant avec une économie de charges de Fr. 9'672.05 est accepté à l'unanimité.

4. **PGEE – crédit datant de 2000, voté par l'assemblée communale d'Ecuwillens** : crédit voté Fr. 195'000.00, crédit utilisé Fr. 182'275.90, différence : ./.. Fr. 12'724.10 d'économie.

M. André Schaub, Posieux : qu'est-ce que le PGEE ?

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est un plan général d'évacuation des eaux (plan directeur) qui est établi par un ingénieur spécialisé et qui répond aux questions d'amélioration, à long terme, des différents travaux à exécuter sur le réseau d'évacuation des eaux.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : que veut dire, dans les travaux terminés, le sigle SCom ?

M. Jean-Denis Chavillaz : ce sigle correspond au Service des communes qui nous a imposé de boucler ce crédit datant de 2000. Des subventions ont été versées. Notre PGEE est en examen préalable mais les délais du canton pour l'approbation sont de 3 à 5 ans. Le moment venu, nous présenterons une nouvelle demande pour finaliser ce document.

Au vote à main levée, l'investissement concernant le PGEE secteur Ecuwillens, bouclant avec une économie de charges de Fr. 12'724.10 est accepté à l'unanimité.

5. **Nouvelle salle communale Ecuwillens – construction** : crédit voté Fr. 4'600.000.00, crédit utilisé Fr. 401'309.80, différence : ./.. Fr. 4'198'690.20 d'économie.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est une économie pour du vent puisque nous n'avons rien construit. C'est effectivement une perte sèche. Il est également mentionné, dans le bulletin d'information, que le Service des communes a exigé le bouclement de ce crédit puisque le projet a été officiellement abandonné.

M. André Galley, Ecuwillens : est-ce que les travaux (plans des architectes, devis, soumissions, etc.) pourraient être réutilisés en cas de nouvelle configuration ?

M. Jean-Denis Chavillaz : nous sommes, il est vrai, propriétaire de papiers. On pourrait tout au plus s'inspirer de ces données, mais c'est peu probable puisque nous avons décidé de rénover la salle actuelle.

Au vote à main levée, l'investissement concernant la nouvelle salle communale à Ecuwillens, dont le projet a été abandonné et bouclant sur une « économie » de Fr. 4'198'690.20 est accepté à l'unanimité.

6. **Nouvelle centrale de chauffe à Ecuwillens** : crédit voté Fr. 978'000.00, crédit utilisé Fr. 33'494.15, différence : ./.. Fr. 944'505.85 d'économie.

M. Jean-Denis Chavillaz : ce projet lié en partie à la construction de la salle communale, a également été abandonné.

Au vote à main levée, l'investissement concernant la nouvelle centrale de chauffe à Ecuwillens, projet abandonné et bouclant avec une « économie » de Fr. 944'505.85 est accepté à l'unanimité.

7. **Modification des portes du local du feu à Posieux** : crédit voté Fr. 35'000.00, crédit utilisé Fr. 33'963.00, différence : ./.. 1'037.00 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement concernant la modification des portes du local du feu à Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 1'037.00 est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavillaz : on arrive maintenant aux comptes généraux des investissements qui bouclent avec un investissement net de Fr. 750'850.25. Je donne la parole à la commission financière.

Rapport de la commission financière :

M. Clovis Galley : la commission financière tient à relever la perte « sèche » liée à l'abandon de la nouvelle salle, investissement no 942.503.14, ainsi qu'au projet de centrale de chauffe à Ecuwillens, investissement no 942.503.15. Détails des dépenses : crédit d'étude nouvelle salle communale Fr. 65'000.00, dépenses liées au crédit de construction de la nouvelle salle Fr. 401'309.80, dépenses liées à la centrale de chauffe Fr. 33'494.15 - ./.. participation de tiers de Fr. 13'157.35 – **total des dépenses suite à l'abandon des projets Fr. 421'646.60.** C'est près d'un demi million de francs qui ont été perdus pour ces deux projets. Sans des résultats records, ces pertes n'auraient pas pu être absorbées par la liquidité disponible du ménage communal.

Sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2009 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 750'850.25.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2009 bouclant avec un excédent de charges de Fr. 750'850.25 sont acceptés à l'unanimité.

M. André Schaub, Posieux : j'ai une remarque sur le rapport de la commission financière, j'ai un peu de peine sur le total des dépenses de l'abandon des projets. Le montant exact est de Fr. 486'646.60.

M. Clovis Galley : effectivement il y a une erreur dans notre calcul.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : dans l'introduction concernant les comptes, vous avez montré des tableaux très intéressants. J'ai constaté des chiffres très petits que nous n'arrivons pas lire, j'ai compris mais que le Syndic qui est à une distance de 50 cm ne peut pas lire, ça je n'ai pas compris. Je propose de les mettre dorénavant dans le bulletin d'information. Merci.

M. Jean-Denis Chavillaz : avant de fermer ce volet sur les finances de notre commune, je n'aimerais pas omettre de remercier le personnel communal de l'administration, en particulier Mmes Annelise Chavillaz, trésorière et Corinne Terreaux, secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts, pour l'excellence de leur travail. Elles contribuent ainsi dans une large mesure à la bonne santé de nos deniers.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

4.1 Complément au crédit d'étude pour la rénovation de la salle communale à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavillaz : l'assemblée communale du 1^{er} avril 2009 a approuvé la demande de crédit de Fr. 10'000.00 que le Conseil communal avait sollicité pour l'étude de la rénovation de la salle communale à Ecuwillens. Le montant en question avait été estimé par le Conseil communal. Il s'appuyait sur son expérience dans le domaine des constructions. Il s'est très vite avéré que la complexité de la rénovation dépassait de loin celle d'une construction ordinaire et qu'elle nécessitait des moyens supplémentaires pour permettre de disposer d'une étude à même de

fournir une base de décision fiable au Conseil communal et à l'architecte mandaté. Par exemple, il fallut procéder à l'analyse de l'ensemble des murs et des dalles pour connaître précisément leur composition et leur état et des carottages ont dû être effectués. Pour ne pas retarder l'étude, le Conseil communal a sollicité la commission financière pour son préavis en vue de l'engagement d'une dépense urgente pour la finalisation de l'étude. La commission financière a répondu favorablement et le montant supplémentaire et définitif, objet de la requête, (l'étude est terminée, la phase de préparation de la mise à l'enquête est en cours) s'élève à Fr. 8'814.75. Partant, le Conseil communal soumet à l'assemblée communale pour approbation un complément de crédit d'étude, s'ajoutant à celui de Fr. 10'000.00 accepté le 01.04.2009, de Fr. 8'814.75. Il est financé par les capitaux disponibles. Je donne la parole à la commission financière.

Rapport de la commission financière - M. Clovis Galley : montant de l'investissement demandé Fr. 8'814.75, financé par des capitaux disponibles.

La commission financière préavise favorablement le crédit d'étude complémentaire pour la rénovation de la salle communale à Ecuwillens, pour un montant de Fr. 8'814.75 financé par les capitaux disponibles.

M. Jean-Denis Chavallaz : j'ouvre la discussion.

M. André Schaub, Posieux : est-ce que des panneaux solaires ont été intégrés dans cette étude ?

M. Jean-Denis Chavallaz : on étudie la pose de panneaux solaires sachant que nous ne pourrions pas les poser dans le même angle que le toit, celui-ci présentant un angle insuffisant. Notre étude porte sur la pose de panneaux solaires avec une structure.

M. Germain Daucourt, Posieux : depuis le 1^{er} janvier, la Confédération et le canton donnent des subsides pour les isolations, les épargnes d'énergie, etc., est-ce que dans votre projet, une demande a été faite. Ces subsides sont accordés non seulement aux privés mais également aux collectivités publiques.

M. Jean-Denis Chavallaz : notre architecte nous a rendu attentif à cette situation et les demandes sont déjà faites. Nous avons de la chance parce que nous sommes dans les premiers.

M. Jacques Perriard : les nouvelles mesures d'incitation sont valables dès le 1^{er} mars 2010 et effectivement nous sommes très attentifs à cette situation dans le cadre de ce projet.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit pour le complément d'étude pour la rénovation de la salle communale représentant un montant de Fr. 8'814.75, est accepté à l'unanimité.

4.2 Crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP

M. Jean-Denis Chavallaz : la population de Hauterive FR n'a cessé de croître au cours des dernières années. L'attractivité de la commune due notamment à sa situation à proximité de Fribourg, a généré un afflux important de nouveaux citoyens et l'activité dans le domaine de la construction de nouveaux logements a été considérable. A ce rythme de développement de la commune, notre station d'épuration (STEP) arrivera sous peu à la limite de sa capacité de traitement des eaux usées. Le développement qu'a connu la zone industrielle de Châtillon n'est pas étranger non plus à cette situation. Si jusqu'à ce jour les petites STEP, comme celle de Posieux, ont bénéficié d'un régime moins contraignant en matière de normes de rejets, elles seront soumises à l'avenir à un régime plus stricte. Elles devront se conformer aux nouvelles normes de rejets plus sévères que celles en vigueur aujourd'hui. Dans le cadre des discussions préalables avec les services compétents de l'Etat concernant la révision totale de notre plan d'aménagement local (PAL), les instances cantonales ont posé comme condition le règlement de la question sur

l'avenir de l'épuration de nos eaux usées. Autrement dit, une révision du PAL avec une augmentation des zones constructibles ne peut se concevoir sans augmentation de la capacité de notre STEP, respectivement, autre solution envisageable, un raccordement à celle de Villars-sur-Glâne. Celle-ci dispose d'une réserve de l'ordre de 10'000 équivalents/habitants et pourrait de ce fait accueillir nos eaux usées. A terme, elle devra cependant également être modernisée pour répondre à l'obligation du traitement des eaux usées contre les micropolluants. L'étude que le Conseil communal propose de réaliser et pour laquelle l'assemblée communale est sollicitée afin d'octroyer le crédit de Fr. 100'000.00 nécessaire à sa réalisation, doit fournir les bases de décision nécessaire pour opter soit pour l'agrandissement de notre STEP, soit de nous raccorder à celle de Villars-sur-Glâne. Je donne maintenant la parole à la commission financière.

Rapport de la commission financière – M. Clovis Galley : montant de l'investissement demandé Fr. 100'000.00, financé par le prélèvement sur la réserve.

La commission financière préavise favorablement le crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP pour un montant de Fr. 100'000.00 financé par le prélèvement sur la réserve créée à cet effet.

M. Jean-Denis Chavallaz : j'ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : vous proposez de voter un crédit de Fr. 100'000.00 et j'aimerais savoir à quoi l'on s'engage. A combien va revenir l'agrandissement de la STEP et à combien reviendrait le raccordement à Villars-sur-Glâne ?

M. Jean-Denis Chavallaz : nous allons engager Fr. 100'000.00 pour répondre à cette question. Autrement dit, il faut étudier concrètement ce que coûte la réalisation d'une conduite nous reliant à la STEP de Villars-sur-Glâne. En parallèle, nous discutons avec le Conseil communal de Villars-sur-Glâne pour connaître le montant de la taxe d'entrée. Toujours avec ces Fr. 100'000.00, un ingénieur sera chargé d'estimer les coûts de rénovation de notre STEP. Ce crédit est effectivement engagé pour payer les spécialistes qui doivent nous fournir des réponses qui nous permettront de nous faire une idée précise sur la direction à suivre et de présenter ensuite à l'assemblée communale, les deux variantes chiffrées.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : à mon avis, l'agrandissement de notre STEP est lié au développement de la commune. Si on résume la situation : aujourd'hui on est à 2200 habitants. A l'heure actuelle, notre STEP permet d'aller jusqu'à combien d'habitants ? est-on déjà au maximum ?

M. Dominique Zamofing : actuellement, la STEP est construite pour 4200 à 4500 équivalents/habitants et rejets moyens jusqu'à 5500 équivalents/habitants.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : on est à combien d'équivalents/habitants à l'heure actuelle ?

M. Dominique Zamofing : 1 habitant est égal à 1 équivalent/habitant. Alors, la commune on est à 2200 et après il y a le plateau de Châtillon actuellement à 500 et qui arrivera à 1000 lorsque le bâtiment de l'ECAB sera construit, l'ALP, l'IAG ce qui représente en tout environ 5500 équivalents/habitants.

M. Charles Rolle, Posieux : je peux préciser que c'est juste, on a une commune de 2200 habitants mais on a beaucoup d'eaux usées qui viennent de l'industrie. Actuellement, au niveau charge carbonnée on est à 5000. En fait, l'avenir ce n'est pas seulement l'agrandissement mais également la mise aux normes du traitement de l'azote. Actuellement, à Posieux nous ne traitons pas l'azote. Ce qui veut dire que même si l'on reste le même nombre d'habitants, de toute façon on doit trouver une solution pour passer aux normes le traitement de l'azote.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : question suivante : la commune est en extension. En tenant compte des futures constructions on peut calculer le volume et savoir ainsi le nombre d'équivalent/habitant en plus, que va-t-il se passer ?

M. Dominique Zamofing : ces prochaines années, il n'y aura pas grand nombre de constructions car la capacité de zone à bâtir est restreinte sur la commune. La pollution que les habitants apportent est moindre que celle des industries ce qui veut dire que nous allons encore pouvoir

l'absorber, tout en ayant un petit peu de dépassement. Nous avons un délai de 3 à 5 ans pour régulariser la situation.

M. André Schaub, Posieux : avec la modification du PAL, quelle est la prévision d'équivalents/habitants ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : si vous avez lu attentivement le commentaire concernant la révision du PAL, vous avez constaté que l'un des objectifs principaux est de prévoir un développement en étape tenant compte d'une population maximale d'environ 2700 habitants. Cet objectif dévoile la position du Conseil communal qui est déterminant dans les questions de révision du PAL, autrement dit, 500 équivalents/habitants de plus qu'aujourd'hui. Bien sûr que si l'on agrandit la STEP, nous n'allons pas l'adapter exactement à 2700 habitants mais laisser une marge.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je pense que vous avez lié la question de l'agrandissement de la STEP à la question de la révision du PAL pour proposer aux ingénieurs qui vont étudier ce projet de faire différentes variantes en ne se focalisant pas seulement sur l'objectif de 2700 habitants mais en envisageant d'autres possibilités ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : non seulement nous concevons de lier les deux choses mais nous sommes pratiquement tenus de le faire. On doit travailler en variantes. Par exemple, si l'on demandait à Villars-sur-Glâne de nous accueillir, on demanderait certainement 8000 équivalents/habitants. L'autre variante est d'étudier avec l'ingénieur ce que coûte l'agrandissement et une adaptation de notre STEP à différents niveaux d'équivalents/habitants. De toute façon, dès que l'on touche à l'amélioration de la STEP, nous sommes obligés de prévoir une réserve pour les générations futures.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : on parle beaucoup du nombre d'habitants qui a une influence forte sur la STEP, mais si j'ai bien compris ce qui est déterminant c'est plutôt l'industrie du plateau de Châtillon. Les chiffres donnent 40% de pollution causée par les habitants et 60% par l'industrie. J'ai l'impression que depuis 10 ans, l'évolution est quasiment identique entre les habitants et le plateau de Châtillon. Question pour le futur, est-ce que la clé de répartition du financement reste identique ? Autrement dit, n'est-ce pas nous les habitants qui allons payer intégralement les installations de dépollution pour des eaux industrielles. Comment le financement futur est prévu, est-ce que l'on a une clé de répartition de 40% et 60% ?

M. Dominique Zamofing : on parle beaucoup du plateau de Châtillon mais il ne représente que 500 équivalents/habitants. Il faut aussi se rappeler que ces équivalents/habitants ont été payés à l'époque par une taxe. Finalement, ils ont payé leurs taxes de raccordement comme tout citoyen paie sa taxe de raccordement lorsqu'il se raccorde à la STEP. Nous avons également approché la commune de Marly pour voir si leur STEP pouvait absorber le plateau de Châtillon. Nous avons demandé pour 1000 équivalents/habitants. Comme celle-ci vient d'agrandir leur STEP, elle aurait pu répondre favorablement à notre demande, mais préfère garder une marge pour une extension future de leur commune. Je précise également que ce n'est pas le plateau de Châtillon qui fait que l'on doit agrandir la STEP. Concernant la clé de répartition, il est tenu compte de la pollution des industries qui paient annuellement en fonction de leur charge polluée.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : juste un complément d'information concernant le financement de cette STEP. A l'époque avec l'arrivée de l'ALP, la participation de l'IAG et les subventions, la STEP n'a pratiquement rien coûté. Ce qui veut dire que les habitants, respectivement les consommateurs n'ont pratiquement rien payé. Je trouve qu'il est facile de dire maintenant que l'industrie doit payer.

M. Charles Rolle, Posieux : je précise concernant le dimensionnement qu'une STEP ait 5000, 6000 ou 7000, les coûts ne sont pas proportionnels. Il faut penser à l'avenir et pas seulement à court terme. Les anciens ont construit la STEP en 1970 en dimensionnant pour 4000 équivalents/habitants alors qu'il n'y avait que 350 habitants à Posieux et 450 à Ecuwillens. L'ALP et l'IAG ont payé sa grande partie à l'époque et nous en avons profité durant 35 ans.

M. Jean-Denis Chavaillaz : le dimensionnement le plus judicieux, c'est précisément ce que les ingénieurs doivent étudier.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP représentant un montant de Fr. 100'000.00 financé par le prélèvement sur la réserve, est accepté à l'unanimité.

4.3 Crédit d'investissement pour la révision du PAL

M. Jean-Denis Chavillaz : suite à la fusion des communes d'Ecuvillens et de Posieux, une harmonisation du dossier d'affectation (plan d'affectation des zones PAZ et règlement communal d'urbanisme RCU) a été effectuée et approuvée le 15 novembre 2006 par l'Etat. Toutefois, cette harmonisation ne remplace pas la nécessité de procéder à une révision générale, puisque le dossier directeur n'a jamais été mis à jour depuis la fusion. Les PAL approuvés de Posieux et d'Ecuvillens datent respectivement du 28 juin 1994 et du 19 mars 2002. Le PAL est un plan d'aménagement local d'une commune. Il comprend :

- ◆ Le dossier d'affectation : le plan d'affectation des zones (PAZ) sur lequel figurent les nombreuses zones (village, intérêt public, forêt, gravière, etc.) de la commune et le règlement communal d'urbanisme (RCU) qui contient les règles applicables dans les différentes zones pour les constructions projetées.
- ◆ Le dossier directeur : le plan directeur communal (PDCom) regroupant le plan directeur d'utilisation du sol, du paysage et des circulations.

Les objectifs principaux de la révision générale du PAL que s'est fixés le Conseil communal sont les suivants :

- ◆ Définir des secteurs stratégiques pour le développement urbain à moyen et à long terme
- ◆ Prévoir un développement en étape tenant compte d'une population maximale d'environ 2700 habitants. Ce fut une longue discussion pour savoir dans quelle direction aller. Est-ce que l'on veut ouvrir à outrance, nous avons une surface qui pourrait être affectée à la construction qui est énorme, on parle de 15 hectares de terrain. Avec 500 habitants de plus, nous sommes loin d'utiliser la surface autorisée. Aux yeux du Conseil communal, on préfère privilégier la qualité encore rurale et villageoise de la commune.
- ◆ Intégrer les terrains communaux dans la réflexion pour d'éventuelles mises en zone et ils auraient une certaine priorité
- ◆ Assurer la disponibilité des terrains à bâtir et poursuivre l'urbanisation des quartiers en cours
- ◆ Préserver le caractère villageois, notamment le village-rue d'Ecuvillens. Ce n'est pas seulement le vœu du Conseil communal mais c'est aussi une condition du canton puisque le village d'Ecuvillens est recensé dans un registre de l'inventaire des localités ayant des caractéristiques particulières
- ◆ Confirmer les vocations spécifiques de certains secteurs (institut agricole de Grangeneuve, secteur de Châtillon)
- ◆ Évaluer les potentiels énergétiques visant vers une meilleure utilisation des énergies renouvelables
- ◆ Simplifier et mettre à jour les règles des zones à bâtir
- ◆ Assurer d'une manière générale la bonne desserte en transports publics
- ◆ Améliorer les transports publics à Ecuvillens (création d'un arrêt officiel à la hauteur du quartier de La Clé)
- ◆ Mise sous protection des éléments naturels importants
- ◆ Tenir compte des exigences liées à la protection de l'environnement (bruit, OPAM, etc.)

Comment se présente le déroulement de cette révision ?

- 1) Etablir un programme de révision (il est déjà fait, les éléments précités étant un extrait) et le transmettre au canton
- 2) Établir un avant projet du nouveau PAL prévu de juin 2010 à mars 2011
- 3) Examen préalable du PAL par le canton prévu d'avril 2011 à mars 2012
- 4) Adapter et finaliser le PAL pour l'enquête publique prévue entre avril 2012 et août 2012
- 5) Enquête publique de 30 jours qui pourrait débuter en septembre 2012
- 6) Approbation par le canton (DAEC)

Un rôle important c'est l'information à la population. Durant les travaux de la préparation de cette révision, le Conseil communal prévoit de présenter les résultats intermédiaires. Le PAL sera également présenté à la population à l'occasion d'une séance d'information réservée à cet objet. Enfin, tous les propriétaires fonciers seront invités, dans le cadre de la procédure, à formuler leurs intentions. Je cède maintenant la parole à la commission financière.

Rapport de la commission financière – M. Clovis Galley : montant de l'investissement demandé Fr. 100'000.00 financé par un prélèvement sur les capitaux disponibles.

La commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement pour la révision du PAL pour un montant de Fr. 100'000.00 financé par un prélèvement sur les capitaux disponibles.

M. Jean-Denis Chavillaz : j'ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : avec intérêt j'ai regardé les objectifs qu'a fixé le Conseil communal. Il me semble que la protection des éléments naturels est importante mais j'aimerais soulever que l'on protège aussi les surfaces agricoles qui produisent la nourriture. Cet élément manque dans les objectifs et je propose de les intégrer. Il manque également un autre élément, c'est la promotion pour des zones artisanales. Je constate que la commune de Hauterive (FR) devient un dortoir c'est-à-dire que les gens dorment ici et travaillent ailleurs. Les conséquences sont que l'on doit mettre des chicanes sur les routes de transit. L'idéal serait que l'on ait des places de travail sur les lieux et cette solution aurait un aspect positif sur la circulation. Une dernière question, qui approuve ce PAL : l'assemblée communale ou le Conseil communal ?

M. Jean-Denis Chavillaz : je commencerai par la dernière question, c'est le Conseil communal qui approuve le PAL. Dans la révision de la LATeC, c'est un point qui a été âprement discuté au Grand Conseil. Dans l'ancienne loi, c'était déjà le Conseil communal. Suite à diverses interventions au Grand Conseil, il a été proposé que ce soit une affaire de l'assemblée communale. L'amendement a finalement été rejeté car beaucoup trop compliqué de faire approuver une révision de PAL par les assemblées communales. On n'a également voulu garder une des rares prérogatives du Conseil communal, soit la responsabilité en matière d'aménagement du territoire. Pour les autres remarques, nous les avons enregistrées et le Conseil communal examinera avec attention ces propositions. Je mets tout de suite un bémol concernant l'ouverture de zones artisanales. Si elle ne figure pas dans nos objectifs, c'est que cette question a été abordée, non pas au niveau de la commune, mais dans le cadre de l'Association des communes du Gibloux. Nous avons décidé que l'axe principal du développement artisanal et économique se situe entre Rossens et Farvagny sur les terrains qui sont déjà en zone artisanale. L'avis des Syndics est de ne pas se disperser, mais on reconnaît avec ce système, la notion de commune d'habitations à Hauterive (FR) et une notion de commune plus artisanale et commerciale pour la zone située entre Rossens et Farvagny. En clair, le Conseil communal ne prévoit pas d'augmenter les zones attribuées à l'artisanat ou à l'industrie.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je soutiens la proposition de M. Jean-Pierre Stirnimann qui consiste à dire qu'il faut absolument garder l'agriculture vivante et prolifique sur notre commune. Dans ce même contexte, il me semble important qu'un objectif suprême de ce PAL soit la volonté de mettre sur pied un plan de développement durable. Pas seulement de redéfinir des secteurs stratégiques du développement urbain, des zones à construire, mais c'est s'occuper des questions d'énergie, de mobilité. Cela va encore plus loin que ce qui est prévu dans les objectifs à savoir trouver des solutions pour diminuer le flux des véhicules à part les transports publics, diminuer le bruit (long de l'autoroute), le thème de la déchetterie, les questions économiques et sociales. Je propose formellement que le Conseil communal inscrive la notion de développement durable au sommet des objectifs de la révision de ce PAL.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous en prenons note. Vous avez anticipé sur le point 3 que j'allais développer dans les divers et qui s'appelle « commission énergies renouvelables et développement durable ».

Mme Cécile Gachoud, Posieux : on parle d'un crédit d'étude de Fr. 100'000.00 pour cette révision. La décision est du ressort du Conseil communal et elle interviendra en 2012. Avec les élections communales, cantonales et fédérales en 2011, est-ce qu'il ne faudrait pas reporter ce point ?

M. Jean-Denis Chavillaz : nous ne pouvons pas le reporter puisque nous avons l'obligation de réviser le PAL tous les 15 ans (celui de Posieux date de 18 ans). Le Conseil communal a une longue expérience dans ce domaine et c'est précisément pour cette raison que nous avons décidé d'attaquer ce dossier afin de poser les jalons pour le développement de la commune et de fixer les grandes lignes. Ensuite, ce sera le nouveau Conseil communal qui sera appelé à œuvrer dans le cadre que nous aurons fixé. Sans cette décision, on retarderait de 3 à 5 ans la révision du PAL.

Mme Monique Aebischer, Ecuwillens : si j'ai bien compris, le PAL sera valable environ 15 ans. D'ici 15 ans, la commune sera toujours seule ou va-t-on vers une fusion du Gibloux ? En cas de fusion, le PAL sera-t-il encore valable ?

M. Jean-Denis Chavillaz : le PAL que nous prévoyons est « giblouxcompatible ».

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : j'ai pris note que le Conseil communal n'est pas favorable à une zone artisanale. Alors je propose de fixer le maximum d'habitants à 2400 et non 2700.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour la révision du PAL, représentant un montant de Fr. 100'000.00 financé par un prélèvement sur les capitaux disponibles est accepté à la majorité. (1 abstention).

4.4 Remplacement du chauffage du bâtiment administratif à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavillaz : lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2009, dans le cadre de l'examen du budget de fonctionnement 2010, le Conseil communal s'est engagé à examiner des variantes pour l'assainissement de la chaudière à mazout du bâtiment de l'administration communale. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure une solution plus favorable du point de vue de la protection de l'environnement était envisageable pour ce site. Un ingénieur spécialisé a été mandaté et une étude comparative a été intégralement présentée dans le bulletin d'information. Elle porte sur le coût de réalisation de l'installation et sur les coûts d'exploitation. Le Conseil communal est d'avis que, compte tenu du résultat de l'étude qui démontre que la chaudière à mazout est meilleur marché, on a l'obligation de prendre en compte les énergies grises. Les autres variantes examinées par notre ingénieur démontrent que la chaudière à gaz, malgré un prix compétitif au départ, que la pompe à chaleur gaz et eau ainsi que la pompe à chaleur électrique, ces solutions coûtent cher à l'exploitation. Tenant compte que l'installation à pellet utilise des matériaux qui proviennent du bois que nous fournissons aux industries et de l'aspect de l'énergie de proximité et régionale, le Conseil communal propose de réaliser ce projet qui peut être intégrée dans les murs existants. Autre avantage et qui est compris dans le prix, l'ancienne citerne sera dégazé et cancelée. Je donne maintenant la parole à la commission financière.

Rapport de la commission financière – M. Clovis Galley : montant de l'investissement demandé Fr. 120'000.00 financé par un prélèvement sur fonds propres et sur la réserve bâtiments

La commission financière préavise favorablement l'investissement relatif au remplacement du chauffage du bâtiment administratif à Ecuwillens pour un montant de Fr. 120'000.00 financé par un prélèvement sur fonds propres et sur la réserve bâtiments.

M. Jean-Denis Chavillaz : j'ouvre la discussion.

M. Christian Seydoux, Posieux : je tiens à féliciter le Conseil communal pour cette proposition. C'est effectivement dans ce sens là qu'il faut travailler. Le projet présenté ce soir est exactement le développement qu'il fallait apporter, c'est un développement durable et on peut vous féliciter pour avoir osé faire cette proposition.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci. Je rappelle que vous avez fortement insisté et nous avons compris le message mais nous ne regrettons pas.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour le remplacement de la chaudière du bâtiment administratif, représentant un montant de Fr. 120'000.00 financé par un prélèvement sur fonds propre et sur la réserve bâtiments, est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES ANNEES 2010 A 2012.

M. Jean-Denis Chavillaz : en application de l'art. 98, al. 1 LCo, l'organe de révision est désigné par l'assemblée communale ou le conseil général, sur proposition de la commission financière. L'organe de révision pourra être soit une (ou plusieurs) personnes physiques, soit une personne morale. Conformément à l'art. 98, al. 2 LCo, l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs. L'assemblée communale s'était prononcée sur proposition de la commission financière pour une période de 3 ans et nous sommes arrivés au terme avec l'examen des comptes 2009. Je cède la parole à la commission financière pour sa proposition.

Rapport de la commission financière - M. Clovis Galley : conformément à la loi sur les communes, notre commune doit confier la révision de ses comptes à un organe de révision externe. Il appartient à la commission financière de proposer à l'assemblée communale un organe de révision. Sur proposition de la commission financière, l'assemblée communale avait choisi en 2007, la société Sorefisa SA pour les années 2007, 2008 et 2009. La loi sur les communes prévoit qu'une ou plusieurs reconductions du mandat sont possibles. Toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs. Après analyse du travail fourni par la société Sorefisa SA et sur la base d'une nouvelle offre de prestations, la commission financière propose de renouveler le mandat de la société Sorefisa SA pour une durée de 3 ans soit pour les exercices 2010, 2011 et 2012. Le montant des honoraires forfaitaires se monte à Fr. 5'200.00 TVA comprise par année pour la révision des comptes annuels, soit un montant en légère diminution par rapport à la période 2007/2009 (Fr. 5'500.00 par an) et à Fr. 400.00 TVA comprise par année, pour le contrôle des valeurs périodiques au bilan (Fr. 500.00 par an).

La commission financière propose à l'assemblée communale de nommer Sorefisa SA à Fribourg en tant que réviseur externe des comptes de la commune pour les années 2010, 2011 et 2012.

M. Jean-Denis Chavillaz : j'ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : quel est le rôle de cet organe de révision ? Est-ce qu'il fait un rapport à l'intention du Conseil communal ou à l'intention de la commission financière ?

M. Clovis Galley : il y a un rapport de révision établi chaque année avec des commentaires qui est remis au Conseil communal et également à la commission financière. Il est également transmis au Service des communes.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la proposition de la commission financière de nommer Sorefisa SA en qualité de réviseur externe des comptes de la commune pour les années 2010, 2011 et 2012, est acceptée à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE

M. Jean-Denis Chavillaz : lors de l'assemblée communale du 1^{er} avril 2010, M. François Büchler de Posieux était intervenu dans les divers concernant le bruit provoqué par les tondeuses à gazon, notamment à des heures tardives. Il précisait que selon l'art. 6 de notre règlement communal de police, on peut passer la tondeuse depuis 08h00 jusqu'à 20h00 du lundi au samedi soir. Il terminait en demandant s'il était possible de revenir un petit peu en arrière sur l'heure du samedi soir et il proposait d'avancer l'heure limite de 20h00 à 18h00. M. Henri Zanetti de Posieux lui emboîtait le pas en proposant une interruption entre 12h00 et 13h00. Celui qui vous parle a répondu que cette demande nécessitait une modification du règlement communal de police et que, s'agissant d'une proposition formelle dans les divers, l'assemblée pouvait mandater le Conseil communal d'étudier la chose. A la majorité, les citoyennes et citoyens présents à l'assemblée ont demandé au Conseil communal d'étudier une modification du règlement communal de police allant dans le sens des intervenants. La modification du règlement en question a été publiée dans son intégralité dans le bulletin d'information. Les modifications touchent les domaines ayant fait l'objet de la demande et tiennent également compte des remarques formulées par la Direction de la sécurité et de la justice à qui le projet a été soumis et des observations du Service des communes. Ces instances cantonales ont contrôlé que les directives du règlement de police ne soient pas répétées dans d'autres règlements communaux. Les essentielles modifications portent sur la « tranquillité et le repos public », art. 6 – nouvel horaire. Les activités qui sont déployées dans le domaine agricole font exception et sont réglementées par des dispositions légales particulières s'appliquant à l'agriculture. Y-a-t-il des questions sur cet art. 6 ?

M. Clovis Galley, Ecuwillens : comment sont régis les heures de vol au niveau de l'aérodrome ? Si on stoppe les tondeuses à gazon entre 12h00 et 13h00, il serait aussi bien de stopper les départs et les atterrissages. Comment est incluse la gestion des vols de l'AREF par rapport à ce règlement ?

M. Jean-Denis Chavillaz : les dimanches et les jours fériés, il y a une interruption obligatoire à l'aérodrome entre 12h00 et 14h00. Autrement, il y a une limite qui est fixée à 20h00 pour les décollages. La gestion des vols ne fait pas partie de notre règlement. Sont réservées les autorisations spéciales du Conseil communal pour les exceptions.

M. Pierre-Benoît Brühlhart, Ecuwillens : je me permets d'apporter un complément d'information. L'exploitation de l'aérodrome est soumise au règlement approuvé par l'Office fédéral de l'aviation civile. Si je me souviens bien, les décollages, durant la semaine, sont interdits avant 08h00 sauf autorisation spéciale, autorisés jusqu'à 12h00 et de 13h00 jusqu'à la tombée de la nuit. Entre 12h00 et 13h00, un mouvement par pilote est autorisé. Les dimanches et jours fériés, un mouvement par pilote est autorisé entre 12h00 et 14h00.

M. Jean-Denis Chavillaz : je tiens à préciser encore qu'il y a régulièrement des vols de nuit. Ceux-ci se déroulent uniquement l'hiver et sur autorisation communale.

M. Grégory Chatton, Ecuwillens : une précision sur ces vols de nuit. Régulièrement est un peu exagéré, puisque c'est l'hiver et une fois par mois. Sur les heures, dans la mesure du possible, les

atterrissages et les décollages évitent la direction d'Ecuvillens. Des efforts sont faits pour éviter les nuisances sonores.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : je trouve le règlement trop restrictif pour les agriculteurs. Je propose d'ajouter à cet art. 6 un alinéa qui mentionne que les travaux d'agriculture sont libérés de cette interdiction.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est une proposition formelle qui sera votée. On passe à l'art. 7. Il y a une petite modification de virgule par rapport au texte qui figure dans le bulletin d'information. Le but de cette disposition est de dire qu'à proximité des habitations on ne peut pas répandre du purin les samedis, les dimanches et le jour précédent les jours fériés assimilés à un dimanche. J'ouvre la discussion sur cet art. 7.

M. Charly Chassot, Posieux : je propose que le libellé « proximité des habitations » soit remplacé par « sur tout le territoire communal » parce que le lisier qui est étendu sur les prairies pue à des kilomètres. Comment interprété à proximité des habitations ?

M. Jean-Denis Chavillaz : nous prenons note de cette proposition. Objectivement, nous n'avons pas voulu aller trop loin dans la réglementation pour une raison particulière, c'est que nous sommes encore une commune à caractère rural.

Mme Monique Aebischer, Ecuvillens : je propose d'enlever le jour précédent les jours fériés assimilés à un dimanche. C'est trop compliqué. Finalement, on est à la campagne et moi, j'aime sentir ces odeurs de purin.

M. Emmanuel Pasquier, Ecuvillens : je propose de mettre à 500 mètres des habitations.

M. Jean-Denis Chavillaz : il faut voir l'aspect pratique en se mettant à la place de l'exploitant.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : je crois que l'agriculture a déjà beaucoup de contrainte au niveau de l'environnement et je ne crois pas que l'on doive encore aggraver cette situation.

M. Jean-Denis Chavillaz : je pose la question à M. Pasquier pour savoir si sa proposition est maintenue.

M. Emmanuel Pasquier, Ecuvillens : ma réponse est oui.

M. Dominique Zamofing, Posieux : je souhaite juste rajouter concernant le purinage. A l'avenir, je pense dans 5 à 6 ans, il n'y aura pratiquement plus de mode d'épandage tel que pratiqué actuellement. Il sera obligatoire d'avoir un système qui permette de mettre le purin à même le sol et qui dégagera nettement moins d'odeur. De plus, je pense que l'agriculteur n'a pas besoin d'un règlement qui lui dise de ne pas puriner un dimanche à côté des habitations, c'est une question de bon sens. Mais il faut également regarder le sens pratique, un agriculteur étant contraint de jouer avec la météo pour effectuer certains travaux.

M. Jean-Denis Chavillaz : je précise que la formulation telle que nous l'avons proposée est là pour être utilisée en cas d'abus.

La parole n'est pas demandée.

M. Jean-Denis Chavillaz : je résume les différentes propositions. Je rappelle que nous votons en premier la proposition du Conseil communal. En cas de majorité, on ne vote pas la variante 2.

◆ 2ème proposition, art. 6 : ajouter les travaux d'agriculture sont libérés de cette interdiction.

Vote :

1. formulation du Conseil communal : 29 oui (15/14).

2. proposition M. Stirnimann : 28 oui (19/9).

C'est la proposition du Conseil communal qui est acceptée.

Mme Cécile Gachoud, Posieux : 57 citoyens ont voté. Il y a 62 votants. Est-ce qu'il y a des abstentions ?

M. Jean-Denis Chavillaz : effectivement c'est une erreur, j'ai oublié de poser la question. Alors on recommence l'opération.

Vote :

1. formulation du Conseil communal : 32 oui (17/15). La majorité est atteinte et la 2^{ème} proposition n'est pas votée.

M. Jean-Denis Chavallaz : on passe maintenant à l'art. 7. La première proposition est celle du Conseil communal.

- ◆ 2^{ème} proposition, art. 7 : remplacer à proximité des habitations par tout le territoire communal.
- ◆ 3^{ème} proposition, art. 7 : à 500 mètres des habitations
- ◆ 4^{ème} proposition, art. 7 : supprimer le jour précédent les jours fériés

Vote :

1. formulation du Conseil communal : 43 oui (27/16). La majorité est atteinte, les autres propositions ne sont pas votées.

Au vote à main levée, le règlement de police tel que présenté est accepté à la majorité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CO DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANCAIS

M. Jean-Denis Chavallaz : les nouveaux statuts et le message y relatif étaient mis à disposition des citoyennes et citoyens, avant cette assemblée, au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Je ne procéderai donc pas à leur lecture. Après les explications qui vont suivre, vous aurez cependant la possibilité de poser les questions en relation avec cet objet.

Les modifications des statuts font suite à la décision de l'assemblée des délégués du 1^{er} octobre 2009 durant laquelle, par 232 voix contre 5, il a été décidé :

- ◆ de maintenir l'association dans son contour actuel
- ◆ de supprimer les comités locaux et de transférer leurs tâches au comité de direction
- ◆ de créer un poste d'administrateur
- ◆ de fixer l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et de l'organisation qui en découle pour la rentrée scolaire 2010/2011.

Ces statuts ont été acceptés par les délégués, ce qui n'empêche pas l'obligation de les faire avaliser par les assemblées communales de toutes les communes du district. Il suffit que les ¾ des communes les acceptent pour qu'ils entrent en vigueur.

Les principales nouveautés touchent quatre domaines distincts, à savoir l'organisation générale de l'association, les dispositions financières et comptables, la mise en conformité avec la législation cantonale et les demandes particulières des communes.

1. ***organisation générale de l'Association***

Il s'agit de la concrétisation de la variante appelée centralisation. Les comités locaux des CO sont supprimés et leurs tâches transférées à un comité de direction remodelé de l'Association.

2. ***dispositions financières et comptables***

Dorénavant, le budget et les comptes de l'Association seront tenus de façon centralisée. Un plan financier sur cinq ans sera établi et les délais de remise du budget aux communes seront optimisés en le remettant avant la fin octobre.

3. ***mise en conformité avec la législation cantonale***

- le délai pour soumettre les comptes à l'assemblée des délégués est dorénavant fixé à 5 mois après leur clôture
- la révision des comptes est confiée, comme pour les communes, à un organe de révision externe qui remplace les contrôleurs des comptes

- introduction du droit d'initiative et du référendum. Le référendum est obligatoire dès que la dépense prévue dépasse les 10 millions de francs et facultatif dès 5 millions de francs.

4. demandes particulières des communes et des délégués

- dans le comité de direction, composé des Préfets de la Sarine et du Lac et de 12 autres membres, dont un représentant des communes de l'ACG et deux parents d'élèves, la ville de Fribourg assiste aux séances avec voix consultative uniquement au même titre que l'administrateur, les directeurs d'école et le représentant des maîtres.
- Les procès-verbaux des séances du comité de l'Association sont envoyés systématiquement aux Conseils communaux des communes-membres
- la répartition des frais entre les communes-membres fera l'objet d'une nouvelle clé de répartition dès l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière, à savoir dès 2011. Pour cette année, la clé de répartition n'a pas changé.
- le délai pour sortir de l'association est fixé à 4 ans au plus tôt dès l'adoption des nouveaux statuts. Le délai d'avertissement pour la sortie a été porté de une année à 2 ans.

Le Conseil communal de Hauterive (FR) a accepté les modifications envisagées et il vous propose d'en faire autant. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les modifications des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français telles qu'adoptées par l'assemblée des délégués, sont acceptées à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA SARINE POUR LES SERVICES MEDICAUX-SOCIAUX (ACSMS)

M. Jean-Denis Chavillaz : les nouveaux statuts et le message y relatif ont été mis à disposition des citoyennes et citoyens, avant cette assemblée, au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Je ne procéderai donc pas à leur lecture. Après les explications qui vont suivre, vous aurez cependant la possibilité de poser des questions en relation avec cet objet.

Les modifications statutaires proposées sont essentiellement d'ordre formel. Il n'y a pas de révolution. Il s'agit en particulier du remplacement des contrôleurs des comptes par un organe de révision externe, ainsi que de diverses modifications d'ordre terminologique. La nouvelle loi sur les communes prévoit en outre l'introduction du référendum obligatoire, dont la limite a été fixée à 10 millions de francs. Par ailleurs, l'Association a adapté dans le même temps, la limite statutaire ouvrant la porte au référendum facultatif et l'a fixée à 5 millions de francs. Enfin, le délai de convocation des assemblées des délégués a été réduit, pour des questions pratiques, de 30 à 20 jours.

Le Conseil communal de Hauterive (FR) a accepté les modifications envisagées et il vous propose d'en faire autant. J'ouvre la discussion.

M. André Schaub, Posieux : qui peut demander un référendum ?

M. Jean-Denis Chavillaz : toute commune peut introduire une demande de référendum.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médicaux-sociaux (ACSMS), est acceptée à l'unanimité.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

M. Jean-Denis Chavillaz : nous aimerions vous donner des informations sur 4 points avant de vous céder la parole, à savoir :

1. **Boues du Lötschberg entreposées à la décharge pour matériaux inertes de la Tuffière** : le premier cycle de contrôle trimestriel du réseau d'observation des eaux souterraines est arrivé à sa fin. Comme nous le signale le Service de l'environnement (SEN), la situation dans les eaux souterraines est normale et le programme de surveillance entre dans la phase 2. Ainsi, 2 contrôles semestriels durant la période 2010/2012 seront mis en place. Les prélèvements des échantillons d'eau auront lieu en mars et en septembre. Les nouvelles sont donc rassurantes.
2. **Mise à l'enquête de l'extension de la zone gravière et de la DCMI de la Tuffière** : les différentes séances de conciliation avec les opposants sont terminées et les oppositions ont été soit retirées, soit les décisions sur opposition de la commune n'ont pas fait l'objet d'un recours. Le Conseil communal s'est toutefois engagé à tenir compte des différents avis émis dans le cadre de ces séances et, après consultation des services de l'Etat compétents, il a modifié quelque peu la teneur de l'art. 34 du règlement communal d'urbanisme (RCU), article qui traite de la zone de la gravière. Le nouveau texte se situe dans les prescriptions particulières et se présente comme suit : « *le secteur indiqué sur le plan d'affectation des zones délimite le périmètre d'une décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI) au sens de l'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets (OTD). Toute modification de ce périmètre nécessite une mise à l'enquête, conformément à la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions. Par ailleurs, chaque étape de remblayage (casier) est soumise à une autorisation d'aménager et à une autorisation d'exploiter au sens de l'OTD.* » C'est donc un complément qui est introduit dans cet art. 34 et qui répond aux différentes demandes qui ont été formulées lors de la première mise à l'enquête.
3. **Commission énergies renouvelables et développement durable** : lors de la dernière assemblée communale, M. Maurice Clerc a demandé que soit examinée la question du développement durable de la commune, notamment, mais pas uniquement, sous l'angle de l'utilisation des énergies renouvelables et non renouvelables. Il a lancé l'idée de créer une commission qui travaillerait sur ce sujet. Le Conseil communal a jugé la proposition judicieuse et désire, dans le cadre de la révision du PAL, intégrer cette commission dans le processus. Elle aurait notamment à se prononcer sur les objets suivants :
 - ◆ Dans le domaine de la circulation : mise à jour des réseaux existants (réseaux routiers, transports publics, vélos, piétons, etc.)
 - ◆ Dans le domaine de l'énergie : analyse de la situation énergétique actuelle – établissement d'un catalogue des mesures possibles – imaginer des mesures énergétiques contraignantes – collaborer avec le bureau spécialisé PLANAIR pour l'établissement du plan communal des énergies.Toutefois, il s'agit en premier lieu de créer cette commission. Aussi, je lance un appel à toutes celles et ceux qui seraient intéressés à y participer. Je pars de l'idée que M. Maurice Clerc en fera partie et qu'il nous fera bénéficier de son expérience dans le domaine. Dans l'idéal, cette commission serait composée de 5 membres, soit M. Maurice Clerc, M. Alessandro Circelli est intéressé, Mme Véronique Zapf signataire de la demande (à confirmer). M. Maurice Clerc se charge de rechercher les membres manquants et soumettra les candidatures au Conseil communal.
4. **Réutilisation du bois du préau de l'école** : le préau actuel cèdera sa place à la nouvelle construction dont la mise à l'enquête vient de se terminer, sans opposition. Les travaux préparatoires commenceront cet été, alors que la construction proprement dite débutera à la fin des vacances du bâtiment. La fin des travaux est prévue à la fin juin 2011. Dans l'idée du Conseil communal, il y a lieu de démonter le préau et de l'utiliser à d'autres fins. Des demandes d'offres ont été adressées à différentes entreprises. Le préau démonté serait soit

vendu au coût de la démolition soit réutilisé par la commune pour remplacer les box de garage existant à proximité de l'administration communale et pour réaliser un abri à l'ouest de l'administration pour le char des tables et bancs repris de la société de développement.

J'en ai terminé avec les informations et je vous cède la parole.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : le Conseil communal dispose-t-il d'information concernant le projet Kompogas à Châtillon ?

M. Jean-Denis Chavillaz : Kompogas est une société intéressée à installer une usine de transformation des déchets verts, à côté de Fricompost sur le plateau de Châtillon. Autrement dit, c'est une usine qui produit, sur la base des déchets qui sont fournis à Fricompost par le biais d'un système très ingénieux, du gaz naturel. Ce gaz naturel serait ensuite injecté dans la conduite de gaz naturel de Frigaz qui passe à proximité. En plus des déchets verts déposés à Fricompost, cette usine transformerait également les lisiers provenant de l'IAG et l'ALP. En fin de compte, on a aussi une possibilité, avec les résidus de ces transformations naturelles, de les utiliser dans l'agriculture comme engrais. Ces résidus sont également une espèce de compost très fin qui serait mis à disposition des citoyens pour les travaux de jardinage. C'est une entreprise propre et qui utilise très peu d'eau. Il y a juste un mais, c'est que le terrain convoité n'est pas en zone et se trouve dans le plan sectoriel des extractions de matériaux. Pour le moment, le Conseil communal est d'accord de modifier le PAL et le dossier est à l'étude préalable à Fribourg.

M. Germain Daucourt, Posieux : j'ai lu un article dans une revue officielle de la santé publique et j'ai vu une carte provisoire de la Suisse sur les émanations de radon. J'ai lu qu'une campagne de mesures auprès des communes avait été lancée durant l'hiver. Est-ce que la commune de Hauterive (FR) a été sollicitée par le Laboratoire cantonal pour effectuer des mesures ?

M. Jean-Marie Aebischer : merci d'avoir posé cette question. Elle me permet d'informer ce qui a été fait dans la commune. Nous avons désigné, en tenant compte des critères principaux de suspicion de radon (des habitations de plus de 10 ans, mesure au sous-sol ou au 1^{er} étage, période de 3 mois) 20 maisons réparties sur toute la commune pour l'étude. Les personnes qui ont eu ces dosimètres dans leur maison ont été informées par mes soins lors du dépôt. Les dosimètres ont été récoltés, les fiches remplies et tout a été envoyé au Service de l'environnement. Les résultats seront connus dans le courant de l'automne.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous sommes arrivés au terme de cette assemblée des comptes, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation mais aussi de votre fidélité et de la confiance que vous témoignez au Conseil communal. Compte tenu du bon résultat financier, le Conseil communal a prévu de vous servir un petit encas pour terminer cette soirée dans la convivialité. Merci, un bon appétit et bonne soirée.

La séance est levée à 23.00 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavillaz

Jean-Denis Chavillaz